ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

Numéro 5 2/10/10

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, comprend les articles suivants : programme des séances de la journée, bref résumé des travaux de la veille, calendrier des réceptions et avis d'intérêt général.

Horaire des séances : samedi 2 octobre 2010

Quatrième séance plénière 9 heures Salle de l'Assemblée,

4^e étage du centre de

conférences

Quatrième séance de la Commission technique 14 heures Salle de l'Assemblée,

4^e étage du centre de

conférences

SOINS D'URGENCE

Lundi – vendredi 8 h 30 – 16 h 30 Poste 8212

Le cabinet du consultant médical est situé au quatrième étage de la tour à bureaux, bureau 4.25 (poste 8212). Une infirmière y sera de service de 8 h 30 à 16 h 30 pendant toute la durée de l'Assemblée. En cas d'urgence ou s'il n'est pas possible de la joindre, on pourra s'adresser au Groupe de la sécurité et de la protection sociales, quatrième étage, bureau 4.35.28 (poste 8113 ou 8237), qui fera les démarches nécessaires.

Les participants qui souhaitent consulter un médecin peuvent obtenir de la direction de leur hôtel l'adresse et le numéro de téléphone d'un médecin résidant sur place ou dans le voisinage immédiat.

L'hôpital le plus proche de l'immeuble de l'OACI est le Centre universitaire de santé McGill (Hôpital Royal Victoria), tél. : (514) 934-1934.

La plupart des hôpitaux ont un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.

Pour obtenir une ambulance, s'adresser à un médecin ou téléphoner à *Urgences-Santé* en composant le 911.

Mesures de sécurité dans l'immeuble

Les gardiens ont pour stricte consigne de refuser l'accès des locaux de l'OACI à toute personne ne portant pas de laissez-passer. Ce laissez-passer devra être porté bien en vue, en permanence, dans les locaux de l'Organisation.

Les participants à la session de l'Assemblée recevront, au moment de leur inscription, un insigne qui leur servira de laissez-passer et leur donnera accès au Centre de conférences. Ces insignes devront être gardés soigneusement; en cas de perte, les préposés à l'inscription fourniront un insigne de remplacement sur présentation des pièces d'identité appropriées.

Accès des délégués/visiteurs à la tour à bureaux

Les délégations nationales doivent s'adresser à la Section ISEC pour toute demande d'autorisation d'accès à la tour à bureaux par des délégués. De plus, une liste des délégués qui visiteront les délégations nationales devrait être envoyée chaque jour à la section ISEC (ISEC@icao.int).

Réunions d'hier

Cinquième séance du Comité exécutif

À sa cinquième séance, tenue vendredi 1^{er} octobre à 14 heures, le Comité exécutif a examiné et terminé le point 11 de l'ordre du jour (Coopération technique – Activités et politique de coopération technique durant la période 2007 à 2009), documenté dans la note WP/40 Révision nº 1 présentée par le Conseil. Trois notes additionnelles ont aussi été présentées : WP/93 Révision (Colombie), WP/269 Révision nº 1 (Fédération de Russie) et WP/276 (République bolivarienne du Venezuela). Une note était soumise pour information : WP/234 (République de Corée).

Au titre du point 12 de l'ordre du jour [Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)], le Comité a examiné et noté le rapport sur les activités de l'IFFAS présenté par le Conseil dans la note WP/65 et Additif n° 1.

Le Comité exécutif a examiné ensuite le point 16 de l'ordre du jour (Coopération avec les organismes régionaux). Les délibérations ont été centrées sur la note WP/28 présentée par le Conseil. La note WP/100 (présentée par la Belgique au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par les autres États membres de la CEAC) a été retirée. Un très large appui a été exprimé pour la Résolution figurant à l'Appendice C de la note WP/28, dont le Comité est convenu de recommander l'adoption à la Plénière.

Au titre du point 10 de l'ordre du jour (Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2007, 2008 et 2009), les délégués ont été invités à examiner les Doc 9898, 9916 et 9921 et Supplément sur le site web public de l'OACI. Le Comité a noté qu'à l'avenir cette question ne serait plus inscrite comme point à débattre à l'Assemblée.

Le Comité a examiné ensuite le point 19 de l'ordre du jour (Gestion des ressources humaines) sur la base de la note WP/38 et Rectificatif n° 1, présentée par le Conseil, et a terminé son travail sur ce point.

Au titre du point 20 de l'ordre du jour (Personnel de l'OACI), le Comité exécutif a approuve les mesures proposées dans la note WP/39 et Rectificatif n° 1, présentée par le Conseil.

Le Comité a examiné ensuite le point 21 de l'ordre du jour (Amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'OACI), documenté dans la note WP/34 présentée par le Conseil et a pris note des progrès accomplis dans l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'Organisation.

Le Comité exécutif a examiné ensuite le point 22 de l'ordre du jour (Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif), en se basant sur la note WP/237 présentée par la Chine, l'Égypte, la Fédération de Russie, l'Arabie saoudite, la Tunisie, les Émirats arabes unis et la République bolivarienne du Venezuela, concernant la politique de l'OACI en matière de services linguistiques. Le Comité est convenu que la Résolution figurant en appendice à la note WP/237, sous réserve de modifications de forme, soit soumise à l'approbation de la Plénière.

Deuxième et troisième séances de la Commission technique

À sa deuxième séance, le vendredi 1^{er} octobre à 9 heures, la Commission technique a poursuivi et terminé ses travaux sur le point 26 de l'ordre du jour (Gestion de la sécurité et données de sécurité).

La Commission a examiné ensuite les points suivants de l'ordre du jour : 27 (Protection de certains dossiers d'accidents et d'incidents), 28 [Plan de l'OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG)], 29 [Rapport sur la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) conformément à l'approche systémique globale et sur l'évolution du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) au-delà de 2010], 30 (Sécurité des pistes), 31 (Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique), 32 [Organismes régionaux de supervision de la sécurité (RSOO)] et 33 (Remplacement des halons), et a terminé ses travaux sur ces points.

À sa troisième réunion, le vendredi 1^{er} octobre 2010 à 14 h 30, la Commission a examiné et terminé le point 34 de l'ordre du jour : Connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques.

Un exposé sur le cadre d'efficience/efficacité, couvrant les points 35, 36, 37, 38, 39 et 40, a été présenté par Mme Nancy Graham, Directrice de la navigation aérienne.

La Commission a examiné ensuite les points suivants de l'ordre du jour : 35 [Le système de gestion du trafic aérien (ATM) mondial], 36 (NextGen et SESAR dans le cadre du système ATM mondial), 39 [Transition des services d'information aéronautique (AIS) à la gestion de l'information aéronautique (AIM)] et 40 (Outils de sécurité électroniques), et a terminé ses travaux sur ces points.

La Commission a reporté à la séance suivante le point 37 de l'ordre du jour [Élaboration d'un exposé récapitulatif à jour de la politique permanente et des pratiques de l'OACI relatives à un système ATM mondial et à des systèmes de communications, navigation et surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM)]. L'examen du point 38 de l'ordre du jour (Coopération civilo-militaire) a été entrepris et sera achevé à la prochaine séance.

Deuxième séance de la Commission juridique

À sa deuxième séance, le vendredi 1^{er} octobre, la Commission juridique a examiné tous les points restants de l'ordre du jour.

Au titre du point 59 de l'ordre du jour, la Commission a recommandé qu'une Résolution de l'Assemblée soit adoptée pour inviter instamment tous les États membres de l'OACI à signer et ratifier la Convention de Beijing et le Protocole de Beijing de 2010. Au titre du point 60, une Résolution similaire a aussi été recommandée en ce qui concerne la Convention de Montréal de 1999. La Commission est convenue aussi d'inclure dans le Programme général des travaux du Comité juridique un nouveau point intitulé « Examen d'éléments d'orientation sur les conflits d'intérêts ».

Réceptions

Le Secrétaire général publie la liste ci-après afin d'informer les délégations des dates des diverses réceptions prévues. N'y figurent que les réceptions qui ont été portées à la connaissance du cabinet du Secrétaire général, pour lesquelles la délégation invitante adressera, dans tous les cas, des invitations personnelles, sauf indications contraires. Le calendrier ci-dessous est sujet à modification

Samedi 2 octobre 2010 Déjeuner de la Délégation de la Slovénie

Réception de la Délégation de Colombie

Réception de la Délégation des Émirats arabes unis

Lundi 4 octobre 2010 Petit déieuner de la Délégation du Liban 1)

Déjeuner des Délégations des États africains 2)

Réception de la Délégation de la France

Réception de la Délégation de la République de Corée

Mardi 5 octobre 2010 Petit déjeuner de la Délégation du Maroc ³⁾

Réception de la Délégation de la Fédération de Russie

Les délégations désireuses de réserver une date ou d'apporter des modifications à la liste ci-dessus sont priées de se mettre en rapport avec M^{me} Andrée Duranceau, au Cabinet du Secrétaire général (poste 8043).

Notes: 1) Tous les participants sont invités à assister à une réception au petit déjeuner qu'offrira la Délégation du Liban le lundi 4 octobre 2010 de 8 heures à 9 h 30 au salon des délégués.

²⁾ Tous les participants sont invités à une réception au déjeuner qu'offriront les délégations des États africains le lundi 4 octobre de 12 h 30 à 14 heures au salon des délégués.

Note : Les messages et les invitations à caractère personnel qui seront déposés au satellite de distribution pour être remis aux délégués devront porter, outre le nom du destinataire, le nom de son État ou de son organisation.

Activités sociales

L'OACI a organisé un programme d'activités à l'intention des personnes qui accompagnent les participants à l'Assemblée. Chaque participant ayant fait savoir qu'il était accompagné lors de l'inscription a reçu un exemplaire de ce programme. On peut s'en procurer d'autres au bureau d'information du premier étage.

Vous trouverez aussi, jointe au Bulletin quotidien, une FEUILLE ROSE intitulée « PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE 2010 », qui récapitule toutes les activités prévues. Ce programme sera mis à jour quotidiennement. Nous prions donc les délégués de bien vouloir détacher cette feuille rose pour la remettre chaque jour à la personne qui les accompagne.

Zone d'information de l'OACI

À partir du mardi 28 septembre 2010, la Zone d'information A37 OACI, située dans le foyer de la salle de l'Assemblée, sera ouverte tous les jours, jusqu'au 8 octobre. Vous êtes cordialement invité à vous y arrêter.

La Zone d'information offre une occasion unique à tous les délégués de mieux connaître les travaux entrepris par le Secrétariat au nom des États contractants de l'Organisation. Les délégués pourront également y rencontrer des membres du Secrétariat à qui ils pourront poser des questions sur tous les aspects des activités de l'OACI.

Exposés du Secrétariat de l'OACI

Des sessions d'information se tiendront dans le foyer de la salle de l'Assemblée.

Aujourd'hui:

Sujet : Outils de sécurité électroniques/SMART

Présentateur : Peter Robinson et Crystal Kim, Groupe des outils de sécurité de l'aviation des États

Date et heure : 2 octobre, 10 h 30

Lieu: Fover de la salle de l'Assemblée, 4^e étage

Sujet : Outils de sécurité électroniques/OASIS

Présentateur : Yuri Fattah, Groupe des outils de sécurité électroniques

Date et heure : 2 octobre. 15 h 30 heures

Lieu : Foyer de la salle de l'Assemblée, 4^e étage

³⁾ Tous les participants sont invités à une réception au petit déjeuner qu'offrira la délégation du Maroc au salon des délégués le mardi 5 octobre 2010 de 8 heures à 9 h 30.

Postes de travail

Vingt postes de travail, dotés de Microsoft Office, et deux imprimantes, installés au Café internet, au 4^e étage du Centre de conférences, sont à la disposition des participants qui souhaitent avoir accès à l'Internet pour utiliser les services de courriel basés sur le Web.

Téléphones

Des téléphones sont installés au rez-de-chaussée du Centre de conférences, près de la salle de conférences n° 3, et au 4° étage du Centre de conférences, près du Café internet.

Documentation de l'Assemblée sous forme électronique

Les délégués peuvent contribuer à la protection de l'environnement en utilisant la version électronique des documents. Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles sur le site web public de l'OACI (www.icao.int); les documents de référence peuvent être consultés sur le site ICAO-NET (www2.icao.int/en/icao-net), protégé par mot de passe, à la rubrique « Publications ». Une fois inscrits à l'Assemblée, les délégués peuvent accéder au site ICAO-NET en utilisant le « nom d'usager » et le « mot de passe » qui leur sont donnés au bureau d'inscription. Des ordinateurs et des imprimantes sont disponibles au Café internet situé au 4e étage du Centre de conférences.

Distribution de documents

La zone de distribution des documents, située au 1^{er} étage du Centre de conférences, est ouverte de 9 à 17 heures. Les délégués sont invités à prendre note des informations figurant dans la lettre SA 37/3 – 10/20 de l'OACI, se rapportant à la trente-septième session de l'Assemblée (Montréal, 28 septembre – 8 octobre 2010), dans laquelle il est indiqué que chaque délégation recevra au maximum **quatre** jeux de documents de l'Assemblée. Toute personne souhaitant disposer d'une note particulière pourra se la procurer en accédant au site web public de l'OACI.

Divers

1. Liste des délégués

1.1 Une deuxième liste des délégués a été diffusée aujourd'hui. Des versions révisées de la liste seront diffusées durant la session de l'Assemblée. Les amendements à apporter à la liste devraient être notifiés au bureau d'inscription.

2. Attribution des places

2.1 Les arrangements d'attribution des sièges pour la quatrième séance plénière qui aura lieu aujourd'hui (salle de l'Assemblée, salles de conférence 1 et 2) au 4^e étage du Centre de conférences sont les suivants :

- Un maximum de six sièges pour chaque délégation représentant un État membre et comptant six participants ou plus (trois à table et trois derrière);
- Cinq sièges pour chaque délégation représentant un État membre et comptant cinq participants (trois à table et deux derrière);
- Quatre sièges pour chaque délégation représentant un État membre et comptant quatre participants (deux à table et deux derrière);
- Trois sièges pour chaque délégation représentant un État membre et comptant trois participants (deux à table et un derrière);
- Deux sièges pour chaque délégation représentant un État membre et comptant deux participants (un à table et un derrière);
- Pour la quatrième séance plénière, aujourd'hui, les délégations d'observateurs seront assises dans la galerie des observateurs, située au cinquième étage du centre de conférences et pourront aussi voir les travaux dans la salle de conférences 3, au premier étage du Centre de conférences.
- 2.2 Commission technique (pour la séance d'aujourd'hui)
 - Salle de l'Assemblée (salles de conférences 1 et 2), 4^e étage du Centre de conférences. L'attribution des sièges pour les États membres sera la même que pour la quatrième séance plénière.
 - Étant donné qu'il y a plus de délégation d'observateurs que de sièges disponibles dans la salle de l'Assemblée, les délégations d'observateurs seront assises sur la base des disponibilités.
 - Les délégations d'observateurs qui ne sont pas assises à table pourront prendre la parole en avisant le préposé de la salle de conférences et en utilisant le microphone sans fil.
- 2.3 Les arrangements d'attribution des sièges seront ajustés quotidiennement après la conclusion des séances en tenant compte des États qui se sont inscrits la veille jusqu'à 17 heures.
- 2.4 Un siège temporaire sera attribué aux nouveaux États arrivant au cours de la journée, en attendant les arrangements révisés d'attribution des sièges pour le lendemain.
- 2.5 Il est demandé aux délégations de respecter les arrangements d'attribution des sièges, mis en place en vue d'accueillir autant de délégations que possible,
- 2.6 Conformément aux règlements municipaux relatifs aux incendies, les délégués sans siège attribué sont invités à quitter la salle de conférences.

3. Matériel d'interprétation simultanée

3.1 Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Intervenant	0	Russe	4
Anglais	1	Chinois	5
Français	2	Arabe	6
Espagnol	3		

4. Rafraîchissements

4.1 Du café et du thé seront offerts à l'extérieur de la Salle de l'Assemblée au 4^e étage et à l'extérieur de la salle de conférences 3 du Centre de conférences pendant les suspensions de séance du matin et de l'après-midi.

5. **Objets personnels**

- 5.1 Les participants sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.
- 5.2 Les participants sont priés de ne laisser à aucun moment d'articles, de serviettes ou de colis sans surveillance dans les locaux de l'OACI.
- 5.3 Le satellite de distribution des documents, situé au premier étage du Centre de conférences, est chargé uniquement de distribuer les documents de l'Assemblée publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

Système de vote électronique — Essayez-le!

6. Système d'écoute (MX)

6.1 Les délégations nationales qui occupent des bureaux au siège de l'OACI pourront suivre les débats des différentes séances sur le système d'écoute (MX), en composant les numéros ci-après :

	Salle de l'Assemblée	Salle de conférences nº 1	Salle de conférences n° 2	Salle de conférences n° 3	Salle de conférences nº 5
Intervenant	11	11	21	31	41
Anglais	12	12	22	32	42
Arabe	17	17	27	37	47
Chinois	16	16	26	36	46

Espagnol	14	14	24	34	44
Français	13	13	23	33	43
Russe	15	15	25	35	45

7. Départ de participants avant la fin de la session de l'Assemblée

- 7.1 Les membres des délégations et les observateurs qui partent avant la fin de la session de l'Assemblée sont priés d'en informer le satellite de distribution des documents, au 1^{er} étage du centre de conférences.
- 7.2 **Le départ prématuré d'une délégation complète** devra être notifié par écrit au Secrétaire général. La notification écrite peut être déposée au satellite de distribution, au 1^{er} étage du centre de conférences, ou au bureau du Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10.

8. Services de commissariat

8.1 L'horaire du commissariat, ouvert aux délégués et au Secrétariat, est le suivant :

Deuxième semaine de l'Assemblée :

Mardi	5 octobre)
Mercredi	6 octobre	12 h 30 à 14 heures 16 h 30 à 18 heures
Jeudi	7 octobre	J

Boutique de l'Association du personnel

Nous vous invitons à visiter notre boutique, située au rez-de-chaussée du Centre de conférences, ouverte chaque jour de midi à 14 heures.

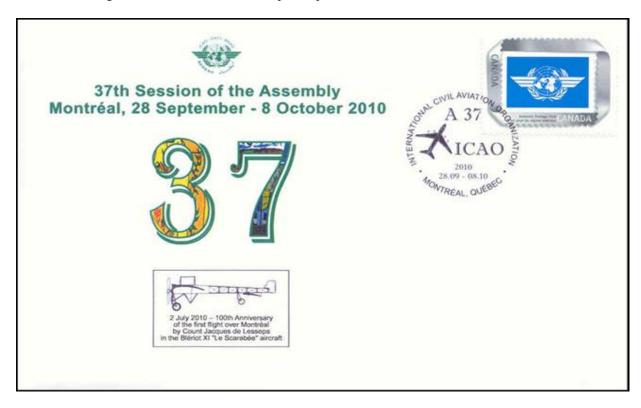
Enveloppe philatélique spéciale

À l'occasion de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI, une enveloppe philatélique spéciale (voir illustration ci-après) sera émise, avec un cachet postal préparé en coopération avec la Société canadienne des postes.

Certaines particularités de cette couverture doivent être soulignées :

- 1. Ce timbre est une nouveauté, car c'est la toute première fois que l'emblème de l'Organisation, tel qu'il figure sur son drapeau, est représenté sur un timbre-poste.
- 2. Le texte est imprimé en vert, ce qui rappelle l'un des principaux points à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée, à savoir l'environnement. D'autre part, la partie centrale du chiffre 37 est composée d'un choix de dessins soumis par des enfants lors du concours tenu à l'OACI en 2009, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, sur le thème de l'Aviation dans un environnement vert.
- 3. Le bas du timbre commémore le centième anniversaire du premier vol réalisé au-dessus de Montréal par le Comte Jacques de Lesseps le 2 juillet 1910 à bord de son Blériot XI, dénommé « Le Scarabée », lors du tout premier Salon aérien tenu au Canada.

On peut se procurer cette enveloppe commémorative exceptionnelle au prix de 5 CAD durant l'Assemblée, à la boutique de l'Association du personnel, au niveau A du Centre de conférences. Cette couverture a été imprimée en quantité limitée (premier venu, premier servi) ; maximum de deux couvertures par acheteur. Cependant, des couvertures supplémentaires portant le timbre canadien ordinaire sont également en vente à la Boutique au prix de 3 CAD.



COMITÉ D'ACCUEIL DE L'OACI — A37

PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2010

INSCRIPTION : les dates indiquées sont des dates limites, mais il est vivement recommandé de s'inscrire dès que possible

DATE ET HEURE	ACTIVITÉ	HÔTESSES /HÔTES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
LUNDI 4 oct. 7 h 15 à 18 heures	Une journée à Québec	Gouvernement du Québec	Jeudi 30 septembre à midi
MERCREDI 6 oct. 7 h 15 à 18 heures	Une journée à Ottawa	Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la délégation du Canada à l'OACI	Lundi 4 octobre à midi

BUREAU D'INFORMATION: 954-8219, poste 7081

— FIN —